



Fuite de la population suite à l'attaque des gangs à Cité de la Crête à Pierrot (Petite Rivière de l'Artibonite), 30 avril 2025. Source : Réseaux sociaux

INTENSIFICATION DE LA VIOLENCE DES GANGS ET DES ABUS DES DROITS HUMAINS EN DEHORS DE PORT-AU-PRINCE

Risque majeur pour Haïti et la sous-région des Caraïbes

JUILLET 2025



BUREAU INTÉGRÉ
DES NATIONS UNIES
EN HAÏTI



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Table des matières

Sommaire executif.....	4
Département de l'Artibonite.....	7
Chronologie des événements du département de l'Artibonite.....	8
Phase 1 : Poursuite des dynamiques de 2023.....	9
Phase 2 : Massacre de Pont Sondé et autres incidents (octobre – décembre 2024).....	10
Phase 3 : Baisse des abus commis par des gangs suite au déploiement des forces de sécurité, appuyées par la Mission multinationale d'appui à la sécurité.....	11
Phase 4 : Reprise des attaques du gang de Gran Grif et nouveaux massacres.....	13
Département du Centre.....	15
Chronologie des événements du département du Centre.....	16
Phase 1 : 2023 -2024, premières incursions des gangs dans le département du Centre pour le contrôle de routes.....	17
Phase 2 : L'intensification des opérations policières et des groupes d'autodéfense provoquent une escalade de violence des gangs, janvier-mars 2025.....	18
Phase 3 : Attaques de Mirebalais et Saut d'Eau.....	19
Phase 4 : Prise de contrôle territorial et progression vers l'est.....	20
Ganthier et Fonds Parisien (département de l'Ouest).....	23
Chronologie des événements de Ganthier et Fonds Parisien (département de l'Ouest).....	24
Phase 1 : Attaques et prise de contrôle de Ganthier par le gang 400 Mawozo.....	25
Phase 2 : Tentative de prise de contrôle de Fonds Parisien.....	26
Réponse des autorités nationales et de la communauté internationale.....	27
Méthodologie de collecte et de vérification des information	33

INTENSIFICATION DE LA VIOLENCE CRIMINELLE DANS LE BAS ARTIBONITE, LE DÉPARTEMENT DU CENTRE ET L'EST DE LA ZMPP



SOMMAIRE EXECUTIF

Depuis le mois de mars 2025, le département du Centre en Haïti est le théâtre d'une intensification de la violence des gangs ainsi que d'une recrudescence des violations des droits humains. Par ailleurs, une intense activité criminelle des gangs, continue à être documentée dans la région du Bas Artibonite et à l'est de la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP).

Les gangs semblent ainsi poursuivre un objectif stratégique d'implantation dans des localités situées le long des principaux axes routiers traversant les départements du Centre et de l'Artibonite, ceci notamment afin de contrôler les voies reliant la capitale aux régions du nord et à la frontière avec la République dominicaine, à l'est du pays. Cette expansion du contrôle territorial des gangs représente un risque majeur de propagation de la violence et d'augmentation des trafics transnationaux d'armes et de personnes, susceptible d'entraîner une déstabilisation significative pour les pays de la sous-région des Caraïbes, et cela d'autant plus que la présence de l'administration publique et des Nations Unies est extrêmement limitée dans ces départements.

Avec cette expansion, le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont documenté une forte augmentation des meurtres, enlèvements, violences sexuelles et destruction de propriétés dans les localités affectées.

Selon le SDH, entre le 3 octobre 2024 – date du massacre de Pont-Sondé (Artibonite), qui a marqué un tournant dans les dynamiques de violence – et le 30 juin 2025, au moins 1 018 personnes ont été tuées, 213 autres blessées et 620 enlevées¹ dans les départements de l'Artibonite et du Centre, ainsi qu'à Ganthier et Fonds Parisien, à l'est de la zone métropolitaine de Port-au-Prince². Plus de 21 femmes et filles ont aussi été violées au cours de cette période³. Certains abus des droits humains ont été commis lors d'incidents extrêmement violents perpétrés par les gangs, à l'image du massacre de Pont Sondé (Artibonite), au cours duquel au moins 100 personnes ont été tuées et 16 autres blessées en l'espace de quelques heures.

¹ Désagrégation des victimes : 1 018 meurtres (853 hommes, 132 femmes et 33 enfants), 213 blessures (176 hommes, 35 femmes et un enfant) et 620 enlèvements (372 hommes, 241 femmes et sept enfants).

² Sur tout le pays, entre le 3 octobre 2024 et le 30 juin 2025, au moins au moins 4 864 personnes ont été tuées (4 060 hommes, 668 femmes et 136 enfants), 1 597 autres blessées (1 302 hommes, 254 femmes et 41 enfants) et 775 enlevées (463 hommes, 298 femmes et 14 enfants).

³ Huit femmes et sept filles, ces dernières âgées de 14 à 17 ans, dans le département de l'Artibonite, et six femmes dans le département du Centre. Il convient de souligner que les violences sexuelles, en particulier lorsqu'elles sont perpétrées par des membres de gangs, sont largement sous-déclarées en raison de la peur de représailles, de la stigmatisation sociale, du manque de confiance envers les forces de l'ordre et de l'absence d'accès aux prestataires de services.

À ces atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, viennent s'ajouter d'autres abus, tels que des extorsions sur les routes, des destructions de propriétés publiques et privées, et le déplacement forcé et massif de populations. Au 30 juin 2025, plus de 92 300 personnes étaient déplacées dans le département de l'Artibonite, et plus de 147 000 dans le département du Centre⁴, dans le cadre d'une crise humanitaire aiguë, marquée par un accès restreint des populations aux services de base et une insécurité alimentaire sévère.

Face à cette situation, les autorités nationales ont déployé plusieurs unités spécialisées de la police nationale, appuyées par la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), à partir de Port-au-Prince, où est concentrée une grande partie des forces de l'ordre. Localement, les groupes d'auto-défense se sont renforcés afin de tenter de pallier l'augmentation rapide de la violence des gangs et l'incapacité des autorités à l'endiguer. À court terme, les effets positifs se sont traduits par un ralentissement de la progression des gangs et une diminution de leurs abus, sans toutefois permettre une reprise effective du contrôle des localités affectées. En revanche, l'un des aspects les plus préoccupants concerne la commission de nombreuses violations et atteintes aux droits humains, tant de la part des forces de sécurité (notamment des exécutions sommaires), que par des groupes d'auto-défense (menant des attaques visant des personnes soupçonnées de soutenir les gangs). Le mécanisme de suivi et d'enquête du SDH a permis d'établir que la MMAS n'a été impliquée dans aucun de ces cas.

Pour éviter une déstabilisation rapide de la sous-région, la communauté internationale doit renforcer son appui aux autorités haïtiennes qui ont la responsabilité première de protéger les droits de leur population, ainsi qu'aux organisations internationales et nationales qui assistent les groupes vulnérables.

RECOMMANDATIONS

Recommandations aux autorités nationales⁵ :

À la Direction Générale de la Police nationale d'Haïti :

- Fournir aux unités spécialisées de la police les moyens nécessaires et adéquats pour lutter contre les gangs, dans le respect du droit

Recommandations à la communauté internationale :

- Maintenir le mandat et la capacité opérationnelle du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

⁴ Dans le département de l'Artibonite, ce chiffre représente une augmentation de 9 pour cent par rapport à la fin de 2024, tandis que dans le département du Centre, l'augmentation est de 118 pour cent. Sur l'ensemble du pays, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) recensait presque 1 300 000 personnes déplacées à la fin juin 2025. OIM (3 juin 2025). « Haiti – Information sheet on the displacement situation in Haiti – Round 10 (June 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/node/53226?close=true>

⁵ Voir rapports du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, disponibles sur : <https://www.ohchr.org/en/countries/haiti>

RECOMMANDATIONS

international de droits de l'homme et sur la base des budgets alloués par le gouvernement.

- Traiter avec une diligence accrue toutes les allégations de violations des droits humains impliquant des policiers et garantir que toutes les plaintes donnent rapidement lieu à une enquête impartiale menée par un organe indépendant n'ayant aucun lien institutionnel ou hiérarchique avec les auteurs présumés et garantir que les auteurs présumés soient relevés de leurs fonctions immédiatement et pour toute la durée de l'enquête s'il existe un risque qu'ils soient en mesure de commettre de nouveau les actes dont ils sont soupçonnés, d'exercer des représailles contre la victime présumée ou de faire obstruction à l'enquête en cas de maintien dans leurs fonctions.

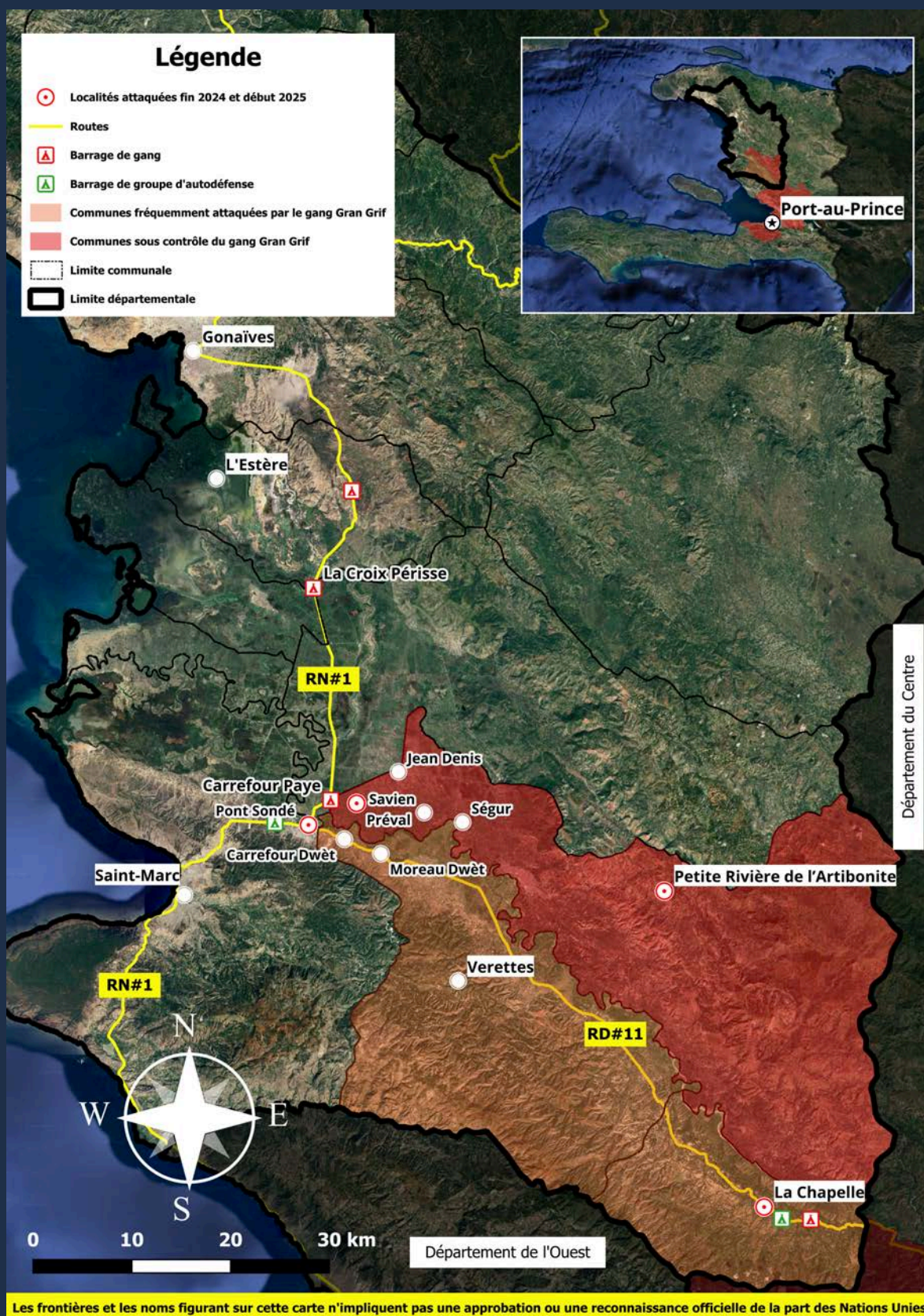
Aux autorités judiciaires :

- S'assurer que les auteurs présumés de tels actes, ainsi que ce qui les soutiennent financièrement, soient poursuivis, et, s'ils sont reconnus coupables, condamnés à des peines à la mesure de la gravité de leurs actes.
- Renforcer le système de protection des victimes de crimes et des témoins, afin de les protéger contre toute forme de représailles.

- Poursuivre le déploiement, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2699 (2023) et 2751 (2024), de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti, afin d'aider la Police Nationale d'Haïti à rétablir la sécurité dans le pays, dans le strict respect du droit international, y compris des droits de l'homme.
- Continuer de mettre à jour la liste des individus et entités soumis au régime de sanctions du Conseil de sécurité en Haïti, en particulier pour le fait de préparer, donner l'ordre de commettre ou commettre en Haïti des actes contraires au droit international des droits de l'homme.

DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

EXPANSION DES ACTIVITÉS CRIMINELLES DES GANGS DANS LE BAS ARTIBONITE



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

Phase 1 : Poursuite de dynamiques de 2023 (fin 2023 – septembre 2024)

- Des gangs locaux se consolident dans le Bas Artibonite soutenus par des acteurs politiques et économiques, et par des gangs de Port-au-Prince.
- De graves abus des droits humains sont commis (meurtres, enlèvements, violences sexuelles et destructions de propriétés).
- En réaction, des groupes d'autodéfense, soutenus par la diaspora, se forment. Ils défendent leurs localités et commettent aussi de graves abus des droits humains.

Phase 2 : Massacre de Pont Sondé et autres incidents (octobre – décembre 2024)

- Le 3 octobre 2024, massacre de Pont Sondé, commis par le gang *Gran Grif*. Plus de 100 résidents sont tués en quelques heures, et 6 000 personnes sont forcées de se déplacer.
- Déploiement rapide des unités spécialisées de la PNH et de la MMAS et reprise temporaire du contrôle de certaines zones.
- Le 11 décembre 2024, attaque éclair du gang *Gran Grif* à Petite Rivière de l'Artibonite. Au moins 70 personnes tuées et 20 autres enlevées.
- Grâce au déploiement des forces de sécurité, entre décembre 2024 et mars 2025, baisse significative des abus commis par *Gran Grif* et repli de ses membres dans leur fief (Savien).
- Implication des unités de police dans au moins 17 exécutions sommaires, et des groupes d'auto-défense dans des abus des droits humains.

Phase 3 : Repli des forces de sécurité et reprise des attaques (avril – juin 2025)

- Faute de ressources logistiques et humaines, les forces de sécurité ne parviennent pas à maintenir leur présence dans plusieurs zones clés.
- Avril 2025, le gang *Gran Grif* relance ses attaques dans les communes de Petite Rivière de l'Artibonite et Marchand Dessalines. Le 30 avril, attaque de la Cité de la Crête à Pierrot : au moins 57 morts, 36 enlèvements et le déplacement forcé de plus de 13 000 personnes.
- En représailles, les groupes d'autodéfense tuent des personnes accusées de soutenir le gang *Gran Grif* : massacre dans une église à Préval (55 morts).

PHASE 1 : POURSUITE DES DYNAMIQUES DE 2023

À la fin de l'année 2023, le BINUH et le HCDH avaient alerté sur une intensification des activités criminelles des gangs et des abus des droits humains dans la zone du Bas Artibonite, dont les prémises avaient été observées dès les derniers mois de 2022⁶. Cette violence s'expliquait en grande partie par la montée en puissance de deux gangs locaux, appelés *Gran Grif* et *Kokorat San Ras*, soutenus par des acteurs politiques et économiques influents de l'Artibonite. Ces gangs bénéficiaient aussi de l'appui d'autres groupes criminels opérant à Port-au-Prince, en particulier les gangs de *Canaan*, de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*, qui leur fournissaient des armes et des renforts humains, dans le but de prendre le contrôle de la Route nationale 1 et de la Route départementale 11, pour faciliter les trafics illégaux vers le nord du pays. Les communes principalement affectées étaient celles de Gros-Morne, L'Estère, Petite-Rivière de l'Artibonite, Saint-Marc et Verrettes, principalement localisées dans le Bas Artibonite⁷.

En 2024, profitant du manque de réponses des autorités, ces dynamiques se sont poursuivies. Ainsi, les gangs de *Gran Grif* et de *Kokorat San Ras* ont consolidé leur emprise sur plusieurs communes du département de l'Artibonite, où des meurtres, des enlèvements, et des violences sexuelles ont été commis contre les populations locales⁸.

En réaction, les groupes d'autodéfense existant se sont renforcés tandis que de nouveaux groupes ont été créés. Soutenus par les résidents, qui les perçoivent souvent comme les seules entités capables d'assurer la sécurité de leurs localités, ainsi que par la diaspora, qui leur apporte un appui financier, ces groupes ont commis un certain nombre d'abus, tuant aussi bien des individus présumés associés aux gangs, que des membres de leur famille. La plupart de ces personnes ont été abattues chez elles en dehors de toute confrontation avec les gangs, puis leurs corps ont été brûlés.

⁶BINUH et HCDH (novembre 2023), « Criminal violence extends beyond Port-au-Prince - The situation in Lower Artibonite from January 2022 to October 2023 », disponible sur <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/criminal-violence-extends-beyond-port-au-prince-situation-lower>

⁷ Ibidem

⁸ En 2024, dans les communes de Gros-Morne, L'Estère, Petite-Rivière de l'Artibonite, Saint-Marc et Verrettes, au moins 548 personnes ont été tuées (449 hommes, 76 femmes et 23 enfants) et 131 autres ont été blessées (105 hommes, 25 femmes et un enfant) en raison des violences liées aux gangs. Au cours de la même période, au moins 847 personnes (487 hommes, 357 femmes et trois enfants) ont été enlevées contre rançon par des gangs dans ces mêmes communes.

PHASE 2 : MASSACRE DE PONT SONDÉ ET AUTRES INCIDENTS (OCTOBRE – DÉCEMBRE 2024)

En octobre 2024, le massacre perpétré par le gang de *Gran Grif* contre la population de Pont Sondé (commune de Petite Rivière de l'Artibonite) a marqué un tournant majeur dans le cycle de violences opposant les membres de gangs aux groupes d'autodéfense.

La localité de Pont Sondé (située à 13 kilomètres au nord-est de la ville de Saint Marc) se situe au croisement de deux axes routiers majeurs (la Route nationale 1 et la Route départementale 11), reliant la capitale au nord du pays. Depuis janvier 2024, le gang de *Gran Grif* avait installé un poste de contrôle à Carrefour Pey, un peu avant l'entrée nord de Pont Sondé. Celui-ci constituait une source importante de ses revenus. D'une part, il leur permettait d'extorquer les véhicules et les passagers empruntant cet axe routier. D'autre part, il facilitait le passage et le trafic de biens illicites en direction des Gonaïves et du Cap-Haïtien.

Au début du mois de septembre 2024, le groupe d'autodéfense de la localité de Jean Denis (Petite Rivière de l'Artibonite) a encouragé les habitants de la zone à éviter le passage par Carrefour Pey et à emprunter des routes alternatives. Il a également érigé un barrage à Patchwal, à la sortie ouest de Pont Sondé, pour entraver les activités criminelles du gang *Gran Grif* et l'empêcher de progresser vers la commune de Saint-Marc.

Le 1er octobre, une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux montrait le chef du gang de *Gran Grif*, Luckson Élan⁹, proférant des menaces de mort à l'encontre de toute personne empruntant les routes secondaires autour de Pont Sondé. Deux jours plus tard, le 3 octobre dans la matinée, des membres de son gang ont attaqué Pont Sondé. Selon les informations recueillies par le SDH, ils ont ouvert le feu de manière indiscriminée sur les habitations situées à la sortie de la ville, le long de la route menant à Carrefour Paye. Alertés par ces tirs, les résidents ont tenté de fuir. Toutefois, au moins 100 personnes (87 hommes, dix femmes et trois nourrissons) ont été tuées et 16 autres blessées (13 hommes et trois femmes). La plupart des victimes ont été abattues sur la voie publique. D'autres sont décédées à l'hôpital Saint Nicolas de Saint Marc en raison de la gravité de leurs blessures et du manque de moyens à la disposition des personnels médicaux. Avant de quitter la zone, le gang a incendié au moins 45 habitations et 34 véhicules. À la suite de cette attaque, plus de 6 270 personnes ont fui Pont Sondé et se sont réfugiées dans les communes voisines de La Chapelle, Montrouis, Petite-Rivière de l'Artibonite et Saint-Marc¹⁰.

⁹ Luckson Élan a été identifié par les Nations unies comme le chef du gang *Gran Grif* et, à ce titre, impliqué dans des activités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti, ainsi que de l'ensemble de la région. Pour ces raisons, il a été inscrit sur la liste des sanctions des Nations Unies conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité : <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/luckson-elan>

¹⁰ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (4 octobre 2024). « Haïti – Suivi des Urgences 49 – Déplacements suite aux attaques armées dans la commune de Saint Marc (03 - 04 octobre 2024) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-suivi-des-urgences-49-deplacements-suite-aux-attaques-armees-dans-la-commune-de-saint>

PHASE 3 : BAISSÉ DES ABUS COMMIS PAR DES GANGS SUITE AU DÉPLOIEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ, APPUYÉES PAR LA MISSION MULTINATIONALE D'APPUI À LA SÉCURITÉ

Quelques heures après l'attaque, le 3 octobre, des unités spécialisées de la police, dont l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG) et le Groupe d'Intervention de la Police Nationale d'Haïti (GIPNH), accompagnées par des éléments de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), ont été déployées dans la localité de Pont Sondé, depuis Port-au-Prince.

Ces renforts ont permis l'augmentation des patrouilles, des points de contrôle et des opérations menées contre les gangs. Ils ont aussi permis d'établir une base temporaire, dans un bâtiment hôtelier dans la localité de Ségur (Petite Rivière de l'Artibonite), en octobre 2024, puis la reprise du contrôle du commissariat de police du centre-ville de Petite Rivière de l'Artibonite, le 7 décembre 2024.

Les effets positifs de ce renforcement des forces de sécurité ont été, entre octobre 2024 et mars 2025, la réduction significative de l'expansion territoriale du gang *Gran Grif*, ainsi qu'une diminution des abus des droits humains, notamment dans les localités où il opérait habituellement, telles que Carrefour Paye, Carrefour Dwèt et Moreau Dwèt (commune de Petite Rivière de l'Artibonite)¹¹.

En outre, les membres de ce gang ont été contraints de se replier dans leur fief, dans la localité de Savien (Petite Rivière de l'Artibonite). Pendant cette période, ils ont cantonné leurs activités criminelles à des zones rurales reculées et éloignées des principaux axes routiers, ou ont mené des attaques éclaires, parfois extrêmement violentes, contre des membres présumés de groupes d'autodéfense. L'une d'elles, documentée le 11 décembre dans le centre-ville de Petite Rivière de l'Artibonite, a causé la mort d'au moins 70 personnes (40 hommes, 20 femmes et dix enfants), abattues dans leur habitation. Au cours de cette attaque, plus de 20 personnes ont aussi été enlevées (12 hommes et huit femmes). Toutes les victimes étaient soupçonnées d'appartenir à des groupes d'autodéfense ou de leur apporter un soutien. Le SDH n'a pas été en mesure d'établir ce qu'il est advenu de ces personnes.

¹¹ Entre avril et septembre 2024, le gang *Gran Grif* a tué ou blessé au moins 41 personnes (40 hommes et un enfant) et enlevé 135 autres (80 hommes et 54 femmes et un enfant) dans les zones de Carrefour Paye, Carrefour Dwèt et Moreau Dwèt. En revanche, entre octobre 2024 et mars 2025, le nombre de personnes tuées ou blessées par le gang dans ces mêmes zones est tombé à six (cinq hommes et une femme), tandis que celui des enlèvements était de 12 (dix hommes et deux femmes).

Si le déploiement des forces de sécurité a favorisé une réduction des activités criminelles des gangs dans plusieurs communes du Bas Artibonite, il a aussi été accompagné de violations des droits humains impliquant des unités spécialisées de la police, et plus particulièrement l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) et de l'Unité Temporaire Anti-gang (UTAG)*. Au cours du premier trimestre 2025, il est à noter qu'un élément de la PNH a été tué et cinq autres (tous des hommes) ont été blessés, tandis qu'un élément masculin de la MMAS a été tué et un autre porté disparu¹².

Les groupes d'autodéfense, qui accompagnaient dans certaines circonstances les unités de la police, s'en sont pris, quant à eux, aux membres de familles de gangs et à toute personne soupçonnée de collaborer avec eux.

Par exemple, entre le 9 et 12 décembre, dans les localités de Bois Laville, Passe-Barque et Ti Rouge (commune de Petite Rivière de l'Artibonite), le SDH a documenté que les groupes d'autodéfense ont abattu au moins 67 personnes (38 hommes, 21 femmes et huit filles). Parmi ces victimes figuraient au moins 14 femmes et huit jeunes filles qui étaient soupçonnées d'être les partenaires de membres de gangs.

Violations impliquant des unités de la police

**Entre octobre 2024 et juin 2025, l'UDMO et l'UTAG ont été impliquées dans les exécutions sommaires d'au moins 17 personnes (15 hommes, une femme et un garçon), soupçonnées d'appartenir au gang Gran Grif ou de lui avoir fourni un soutien. Les victimes, dont un adolescent de 16 ans, ont été appréhendées sur des routes rurales ou dans les rues de différents centres urbains. Après avoir subi pour la plupart un violent interrogatoire sur la voie publique ou après avoir été remis à la police par des membres de la population, elles ont été abattues en dehors de toute procédure judiciaire, puis leurs corps ont été jetés dans des rivières ou des canaux d'irrigation, ou encore incendiés. Le mécanisme de suivi du SDH a permis d'établir que la MMAS n'a été impliquée dans aucun cas d'exécution sommaire.*

Source : SDH

¹² Les éléments de la PNH ont été tués et blessés dans les localités de Délugé (Montrouis), La Croix Périssette (L'Estère) et Moreau D'wèt (Liancourt). Un élément de la MMAS a été tué dans la localité de Pont Thema, tandis que le second a été porté disparu dans la localité de Ségur. Ces deux localités se trouvent dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite.

PHASE 4 : REPRISE DES ATTAQUES DU GANG DE GRAN GRIF ET NOUVEAUX MASSACRES

À la fin du mois de mars 2025, le manque de ressources logistiques et de personnels n'avait pas permis aux forces de sécurité de reprendre le contrôle, ni de rétablir l'ordre public dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. En revanche, le gang *Gran Grif* avait eu le temps de se réorganiser.

Dès le 21 mars, ce gang a lancé des attaques contre plusieurs localités situées dans les communes de Petite Rivière de l'Artibonite et Marchand Dessalines¹³. Lors de ces attaques, les gangs ont pris pour cible la population, tirant de manière indiscriminée sur leur habitation ou sur les individus qui tentaient de fuir dans les rues.

L'une des attaques les plus violentes a eu lieu, le 30 avril, à Cité de la Crête à Pierrot, une localité située dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite (voir encadré à droite*).

Après l'attaque contre cette localité, les membres du gang ont ciblé la base conjointe de la PNH et de la MMAS à Ségur, située à quelques kilomètres de là. Faute de moyens pour défendre leur installation, les forces de sécurité ont été contraintes de l'abandonner et de se replier vers le commissariat du centre-ville de Petite Rivière de l'Artibonite.

***Massacre à Cité de la Crête à Pierrot (Petite Rivière de l'Artibonite), 30 avril 2025**

Pour pénétrer dans cette localité, les membres du gang ont lancé leur assaut, vers 3 heures du matin, progressant sur plusieurs fronts. Au moins 57 personnes y ont été tuées (35 hommes, 15 femmes et sept garçons), pour la plupart à l'intérieur de leur habitation. Quatre autres ont été enlevées (un homme, une femme et deux garçons). Quatre-vingts résidences ont aussi été incendiées. Lors de leur fuite, les habitants ont été contraints de traverser la rivière de l'Artibonite à la nage ou à bord d'embarcations de fortune, laissant quasiment tous leurs biens derrière eux. Cette attaque, ainsi que d'autres survenues dans des localités voisines aux alentours des mêmes dates, ont forcé plus de 16 056 personnes à quitter leur lieu de résidence. Au 30 juin 2025, au moins 92 304 personnes déplacées vivaient dans des conditions extrêmement précaires dans le département de l'Artibonite¹.

Source : SDH

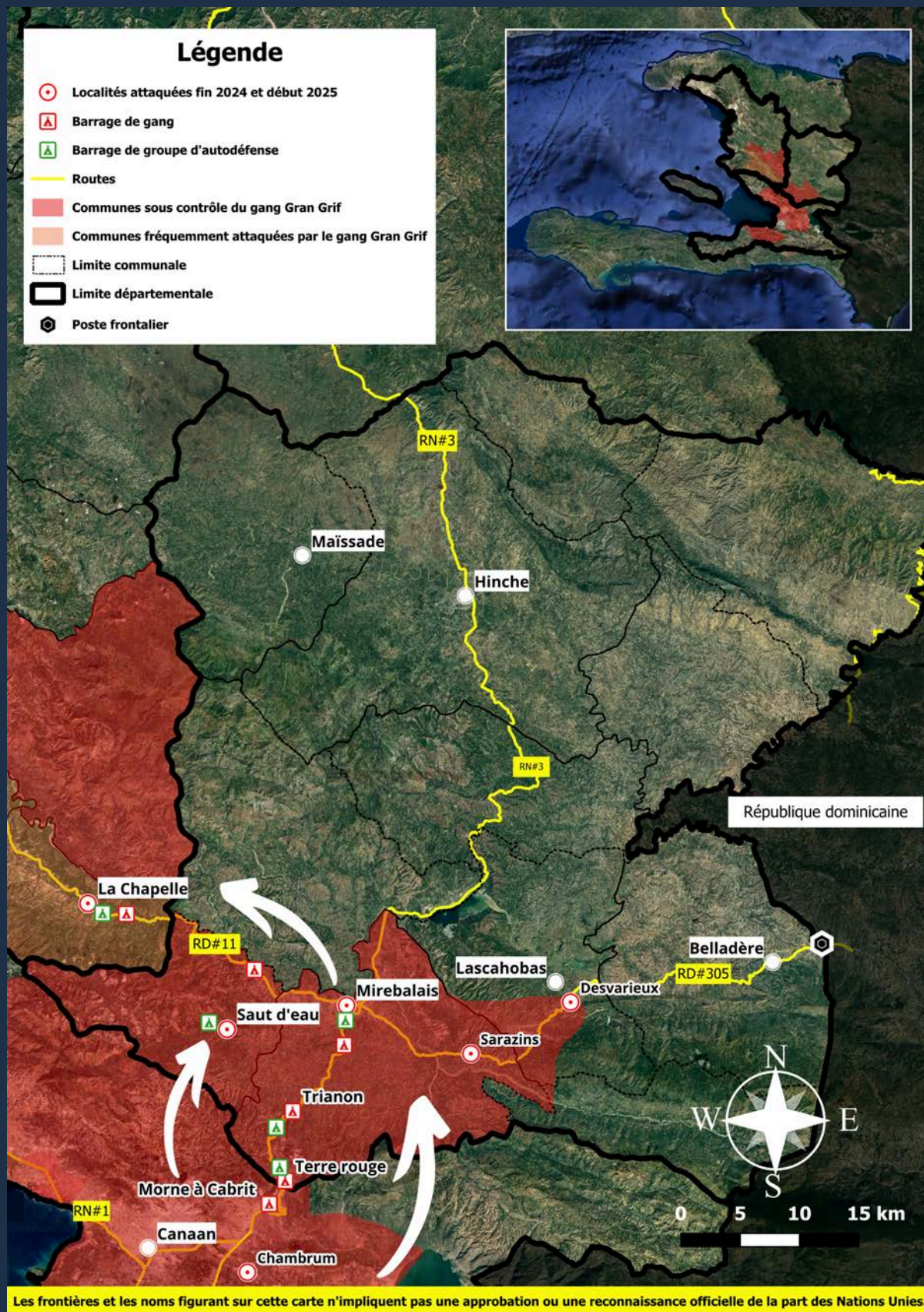
Le gang *Gran Grif* a également eu recours à des enlèvements et des violences sexuelles dans le cadre de ces attaques. À titre d'exemple, au moins huit victimes (femmes adultes) ont été violées dans leur habitation, dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite, lors de différents assauts menés entre octobre 2024 et mai 2025 (dernières données disponibles).

¹³ Carrefour Paye, Cité de la Crête à Pierrot, Laverdure Haut-Fourneau, Lucas, Précieuse, Pontilus et Terre Noire (Petite Rivière de l'Artibonite), ainsi que Grand Hatte (Marchand Dessalines).

La reprise des attaques du gang *Gran Grif* dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite a été suivie d'une augmentation d'incidents impliquant des groupes d'autodéfense. Le 20 mai, armés de machettes, des membres des groupes d'autodéfense des localités de Barrière Léon, Capenyen, Chandelle, Jean Denis, et L'Estère ont fait irruption dans la localité de Préval (commune de Petite Rivière de l'Artibonite), où ils ont tué au moins 25 personnes (17 hommes et 8 femmes) et en ont blessé dix autres (sept hommes et trois femmes). Certaines ont été tuées alors qu'elles assistaient à une cérémonie religieuse dans une église. Les victimes étaient principalement des petits agriculteurs, accusés de « connivence » avec les membres du gang *Gran Grif*.

DÉPARTEMENT DU CENTRE

EXPANSION DES ACTIVITÉS CRIMINELLES DES GANGS DANS LE DÉPARTEMENT DU CENTRE



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DU DÉPARTEMENT DU CENTRE

Phase 1 : Premières incursions dans le département du Centre (2023– 2024)

- Le contrôle des routes traversant le Centre devient un enjeu stratégique pour les gangs et leurs sponsors. En septembre 2023, la disparition d'une cargaison de drogue entre Hinche et Maïssade déclenche une flambée de violence à Mirebalais et Saut-d'Eau : 30 morts, 15 blessés, 800 familles déplacées.
- Des groupes d'autodéfense émergent pour garantir la sécurité des populations locales, mais commettent aussi des lynchages contre des individus soupçonnés de soutenir les gangs.

Phase 2 : L'intensification des opérations policières et des groupes d'autodéfense provoquent une escalade de violence des gangs (janvier-mars 2025)

- Aucune attaque directe des gangs, mais les abus des groupes d'autodéfense continuent.
- L'implantation de barrages sur les routes par les groupes d'autodéfense, notamment à Trianon, freine l'approvisionnement en armes et munitions des gangs de Port-au-Prince et nuit aux revenus tirés des extorsions sur les véhicules.
- Le 21 mars, les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* attaquent Terre Rouge et, le 31 mars, Trianon où ils détruisent le sous-commissariat, incendient 50 habitations. Le même jour, ils progressent vers Mirebalais.

Phase 3 : Attaques de Mirebalais et de Saut-d'Eau (31 mars – avril 2025)

- Le 31 mars, les gangs attaquent Mirebalais. La prison est ciblée (515 détenus s'évadent) et au moins 15 personnes sont tuées (dont deux religieuses), la plupart abattues dans leur habitation ou dans la rue.
- La ville (100 000 habitants) se vide de sa population.
- Ce même 31 mars, le gang de *Canaan* attaque Saut-d'Eau. Après un premier assaut repoussé, ils reviennent le 3 avril en plus grand nombre. Les policiers et les habitants fuient. Aucun mort, mais 20 habitations sont incendiées.

Phase 4 : Prise de contrôle territorial et progression vers l'est

- Les gangs de *400 Mawozo* et *Canaan* contrôlent les routes d'accès à Mirebalais, lancent des campagnes de nettoyage des rues, et diffusent leur propagande sur les ondes d'une radio locale.
- Les gangs répandent la peur et incendient le marché public.
- En mai et juin, des habitants ayant fui Mirebalais et Saut-d'Eau occupent à deux reprises la centrale hydroélectrique de Péligre (Mirebalais) pour protester contre l'inaction de l'État, provoquant d'importantes coupures d'électricité dans le Centre et à Port-au-Prince.
- Mouvement vers Lascahobas.

PHASE 1 : 2023 -2024, PREMIÈRES INCURSIONS DES GANGS DANS LE DÉPARTEMENT DU CENTRE POUR LE CONTRÔLE DE ROUTES

Selon plusieurs rapports des Nations Unies, le poste frontalier de Belladère (situé dans le département du Centre et à environ 100 kilomètres de la capitale) est, depuis plusieurs années, une zone de passage des trafics d'armes, de drogues et d'autres marchandises de contrebande, en provenance ou en direction de la République dominicaine¹⁴. Ces trafics impliqueraient divers acteurs, dont des chefs de gangs, des anciens sénateurs, des représentants de l'administration, des commerçants, des transporteurs, ainsi que des personnels de la Police frontalière d'Haïti (Polifront) et des douanes¹⁵.

Dans un tel contexte, le contrôle des routes traversant le département du Centre (en particulier la Route départementale 305, la Route nationale 3 et la Route départementale 11)¹⁶, revêt une importance stratégique pour les gangs et les acteurs qui les soutiennent, impliqués dans ces trafics.

Entre 2022 et 2024, les populations vivant le long de la Route nationale 3 et de la Route départementale 305 ont été relativement épargnées par les abus commis par les gangs, même si quelques attaques violentes ont été documentées, en lien avec des convois d'armes ou de drogue.

À titre d'exemple, entre le 22 et le 26 septembre 2023, dans la commune de Saut d'Eau, plus de 23 personnes ont été tuées ou blessées¹⁷, lors d'une attaque menée par les gangs de *Canaan* et de *Village de Dieu*¹⁸. Ces violences auraient été déclenchées par le détournement, quelques jours plus tôt, d'une cargaison de drogue et d'armes, entre les communes de Hinche et de Maïssade. Cette cargaison était destinée au gang de *Canaan*, selon un rapport des Nations Unies¹⁹. Quelques mois plus tard, en février 2024, des membres du gang *400 Mawozo* ont mené des incursions dans les localités de Terre Rouge et de Fonds-Cheval (Mirebalais), où ils ont respectivement saccagé le sous-commissariat de police et tué plus de sept personnes (six hommes et une femme).

¹⁴ Voir, entre autres, Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies sur Haïti (2024). « Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti (S/2024/704) », disponible sur <https://docs.un.org/fr/S/2024/704>, et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2023). « Haiti's criminal markets: Mapping trends in firearms and drug trafficking », disponible sur https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf

¹⁵ Ibidem

¹⁶ La Route départementale 305 relie la frontière avec la République dominicaine à la ville de Belladère. La Route nationale 3 et la Route départementale 11 relient la capitale, Port-au-Prince, au nord du pays – spécifiquement aux villes portuaires de Cap-Haïtien et de Port-de-Paix, en passant par les communes de Mirebalais et de Saut-d'Eau.

¹⁷ 11 hommes ont été tués et 12 autres personnes (sept hommes et cinq femmes) ont été blessées

¹⁸ Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (octobre 2023). « Situation des droits de l'homme – rapport trimestriel : juillet à septembre 2023 », disponible sur https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2023_q3_rapport_trimestriel_droits_humains_fr.pdf

¹⁹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2024). « Rapport présenté en application du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité (S/2024/79) », disponible sur <https://undocs.org/fr/S/2024/79>

Avec le glissement des activités criminelles des gangs vers le département du Centre, les populations et les autorités locales ont demandé aux autorités de Port-au-Prince un renforcement des forces de sécurité dans le département, sans véritable réaction. Parallèlement, les groupes d'autodéfense se sont progressivement renforcés avec l'appui de membres de la population et des éléments de la police locale. Au moins 40 individus (38 hommes et deux femmes), accusés d'appartenir ou d'appuyer les gangs, ont été lynchés par ces groupes, entre octobre 2023 et décembre 2024, dans les localités de Mirebalais et de Saut-d'Eau.

PHASE 2 : L'INTENSIFICATION DES OPÉRATIONS POLICIÈRES ET DES GROUPES D'AUTODÉFENSE PROVOQUENT UNE ESCALADE DE VIOLENCE DES GANGS, JANVIER-MARS 2025

Au cours du premier trimestre de 2025, aucune attaque de gangs n'a été signalée dans le département du Centre. Toutefois, les lynchages impliquant des groupes d'autodéfense ou des membres non-organisés de la population, ainsi que des exécutions sommaires commises par des éléments de la police, ont continué. Au moins sept hommes, soupçonnés d'entretenir des liens avec les gangs de *Canaan* et de *Gran Grif*, ont ainsi été tués entre janvier et mars 2025*.

Qui plus est, plusieurs groupes d'autodéfense ont commencé à ériger des barrages sur certaines sections de la Route nationale 3, ce qui a provoqué l'ire des chefs de gangs et déclenché une série d'attaques contre ces barricades.

À titre d'exemple, le 19 mars 2025, le groupe d'autodéfense de Mirebalais, connu sous le nom de « Back-up Feray », a érigé une barricade faite de blocs de béton et de véhicules abandonnés sur la Route nationale 3, au niveau de la localité de Trianon. Cette barricade avait pour objectif d'arrêter et fouiller tous les camions et les véhicules traversant la zone, en vue de prévenir de potentielles incursions de gangs dans le centre-ville de Mirebalais.

****Lynchage de présumés membres de gang***

Le 9 mars 2025, lors d'une fouille menée par la police sur la Route nationale 3, dans la zone de Trianon (Mirebalais), un minibus assurant le trajet Gonaïves - Port-au-Prince a été intercepté. Les agents y ont découvert une cargaison comprenant 10 488 cartouches, trois armes à feu dont un fusil Magpul, deux fusils de calibre 12 mm, ainsi que deux chargeurs et une clé de serrage. Le chauffeur du minibus aurait déclaré aux agents que la marchandise était destinée à Delmas 75, dans la capitale. En colère, des membres de la population ayant assisté à la scène ont lynché à mort, à coups de pierres, de bâtons et de machettes, deux personnes : le chauffeur et un autre homme présent dans le véhicule.

Source : SDH

Selon des sources institutionnelles locales, cette barricade a eu pour conséquence de ralentir la livraison d'armes et de munitions aux gangs opérant à Port au Prince, mais aussi de considérablement réduire les « revenus », générés par les points de contrôle qu'ils avaient établis plus en aval de la Route nationale 3, au niveau de Morne à Cabrit (commune de Croix-des-Bouquets)²⁰. En réaction, le 21 mars, après avoir proféré, sur les réseaux sociaux, des menaces contre les groupes d'autodéfense et les populations qui leur apportent un soutien, les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* ont d'abord attaqué la localité de Terre Rouge (Mirebalais), où ils ont incendié le sous-commissariat de police, contraignant les policiers à l'abandonner. Ensuite, le 31 mars, vers deux heures du matin, ils ont progressé en direction de la localité de Trianon. Sur place, ils ont détruit le sous-commissariat et incendié 50 habitations, avant de se diriger vers la ville de Mirebalais.

PHASE 3 : ATTAQUES DE MIREBALAIS ET SAUT D'EAU

****Assaut contre une école et meurtre de deux religieuses lors de l'attaque à Mirebalais***

Lors de leur raid sur la ville, les gangs ont pris pour cible l'École nationale de Mirebalais. Armés de fusils, ils ont investi les lieux, forçant élèves, enseignants et personnel à fuir. Deux religieuses de la Congrégation des Petites Sœurs de Sainte-Thérèse, qui enseignaient à l'école, ont réussi à s'échapper et à se réfugier dans une maison voisine. Cependant, alors que les gangs poursuivaient leurs fouilles à la recherche de résidents, les deux religieuses ont été capturées puis abattues.

Source : SDH

Le 31 mars, vers dix heures du matin, à l'approche d'un nombre important d'hommes lourdement armés appartenant aux gangs *400 Mawozo* et de *Canaan*, les agents de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) ont abandonné leurs postes à la prison de Mirebalais. En l'absence de toute opposition, les gangs ont, dans un premier temps, facilité l'évasion de plus de 515 détenus et en ont tué un autre qui refusait de s'échapper. Dans un second temps, ils ont attaqué la ville de Mirebalais. Au cours de cette attaque, les gangs ont incendié le commissariat, qui venait d'être abandonné par les forces de l'ordre, et ont tué au moins 15 personnes (11 hommes et quatre femmes*). La majorité des victimes ont été abattues à l'intérieur de leur habitation ou sur la voie publique alors qu'elles tentaient de fuir.

²⁰ La Route nationale 3 offrait en effet une alternative à la Route nationale 1, qui présentait des risques de sécurité beaucoup plus accrus pour les véhicules et les passagers.

Selon des sources locales, le bilan aurait pu être bien plus lourd si la population n'avait pas massivement fui la ville à la suite de la diffusion, le 23 février 2025, sur les réseaux sociaux, d'un message audio dans lequel le chef du gang de *Canaan* annonçait une offensive imminente sur la localité.

Simultanément à l'attaque sur Mirebalais, le gang de *Canaan* a mené une offensive sur la localité de Saut d'Eau, située à 15 kilomètres à l'ouest de Mirebalais. Les membres du gang ont d'abord ciblé la barricade, érigée par le groupe d'autodéfense de cette ville, qui contrôlait la circulation des véhicules, en particulier ceux en provenance, ou se rendant, en République dominicaine. Cet assaut a été dans un premier temps repoussé par la police locale et des éléments du groupe d'autodéfense. Cependant, selon des sources locales, quelques jours plus tard, le 3 avril, plus de 500 membres de gangs sont revenus en force. Devant cette présence massive de membres de gangs, la population, les membres des groupes d'autodéfense et la police ont décidé d'abandonner la ville. Si aucune personne n'a été tuée ou blessée, au moins 20 habitations ont été incendiées. Après la prise de Saut d'Eau, le gang de *Canaan* a poursuivi son avancée et a attaqué, le 21 avril, la commune de La Chapelle, où il a établi un point de contrôle sur la Route nationale 11. Toutefois, en raison du trafic limité de véhicules sur ce tronçon de route, et les faibles gains générés par les extorsions, le gang est retourné à Saut d'eau, avant de nouveau d'attaquer la commune de La Chapelle et la localité voisine de Martineau, entre le 22 et le 25 juin²¹.

Ce n'est qu'après l'attaque de la ville de Mirebalais, que des unités spécialisées de la police ont été déployées, telles que la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG) et le Groupe d'Intervention de la Police Nationale d'Haïti (GIPNH). Ce déploiement a eu un effet très limité et n'a pas permis de reprendre les localités tombées sous le contrôle des gangs.

PHASE 4 : PRISE DE CONTRÔLE TERRITORIAL ET PROGRESSION VERS L'EST

Suivant un mode opératoire déjà observé dans les zones de Port-au-Prince sous leur contrôle, les gangs ont commencé à entreprendre des activités de « services » pour les résidents, profitant de la fuite des représentants des services publics.

Selon des sources communautaires et des vidéos partagées sur les réseaux sociaux par des participants à ces activités, les gangs ont ainsi prétendu organiser des fêtes pour la population ainsi que des campagnes de nettoyage de la voie publique et de mise en peinture des façades des habitations.

²¹ Lors de ces attaques, au moins six personnes (quatre hommes et deux femmes) ont été tuées et sept bâtiments, dont celui du commissariat de police et une école, ont été incendiés.

Cependant, selon ces sources, la grande partie des habitants de Mirebalais ayant quitté la ville, les gangs ont incité des résidents vivant dans des quartiers sous leur contrôle à Port-au-Prince, notamment Canaan et Croix-des-Bouquets, à les rejoindre pour participer à ces activités avant de repartir.

Les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* ont également occupé les locaux d'une radio locale, appelée "Radio Panic FM", qu'ils ont rebaptisée "Taliban FM" en référence au gang de *Canaan*, qui se surnomme lui-même « les Talibans ». Pendant quelques jours, cette radio a diffusé des messages de propagande et de la musique hip-hop faisant l'éloge des gangs et de la violence. À l'heure actuelle, la radio ne fonctionne plus, les membres des gangs ayant volé les équipements pour les ramener dans leur quartier à Canaan.

L'insécurité liée à la présence des gangs a contraint l'Hôpital Universitaire de Mirebalais, le plus grand centre de santé du département du Centre et l'un des plus importants d'Haïti, à fermer ses portes. Jusqu'alors, cet hôpital fournissait des soins médicaux essentiels à des milliers de personnes, dans cette partie du pays.

Au début du mois de juin 2025, les membres des gangs ont saccagé, puis incendié, le marché public de Mirebalais, l'un des principaux centres d'activité économique de la région. Aucune victime n'a été signalée, le marché ayant été abandonné par les commerçants. Les gangs ont aussi érigé des barricades en dehors et à travers la ville, afin d'empêcher toute intervention des forces de l'ordre.



Photo: réseaux sociaux

L'une des rues principales de Mirebalais, barricadée par les gangs, juin 2025

PHASE 4 : PRISE DE CONTRÔLE TERRITORIAL ET PROGRESSION VERS L'EST

Ce climat de violence persistante, combiné à la faiblesse des réponses des autorités, a conduit au mécontentement de la population de Domond, Péligre et d'autres localités limitrophes de Mirebalais. Ainsi, les 13 mai et 17 juin, les résidents de ces localités et de Saut d'Eau ont occupé à deux reprises la centrale hydroélectrique de Péligre (Mirebalais) pour protester contre « l'inaction du gouvernement » pour repousser les gangs. Pendant plusieurs jours, ces actions ont provoqué d'importantes coupures, dans le département du Centre, ainsi que dans la capitale. Lors de l'occupation de la centrale, le 17 juin, les protestataires ont également causé d'importants dommages, en détruisant des pylônes électriques. Selon des sources locales, des éléments de la PNH et des Forces armées d'Haïti (FAd'H) auraient alors été déployés pour protéger l'infrastructure.

À la dernière mise à jour avant la publication de ce rapport, le 9 juillet, malgré des opérations policières pour tenter de reprendre le contrôle de la ville de Mirebalais, les gangs ont poursuivi leurs activités criminelles.

Ainsi, début juillet, les gangs ont lancé des attaques contre les localités de Chambrum, Desvarieux et Sarrazins (Lascahobas), situées à une vingtaine de kilomètres de la frontière dominicaine, et jusqu'alors épargnées par la violence des gangs. Au moment de la publication de ce rapport, des affrontements étaient en cours entre les gangs et la PNH, avec le soutien de la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)²² et des groupes d'autodéfense de la zone. Au cours de ces derniers, le 3 juillet, un policier a été tué et un autre blessé, tandis que deux agents de la BSAP ont été enlevés par les gangs. Par crainte d'attaques, les habitants de la ville de Lascahobas, qui est située à peine une dizaine de kilomètres de là, ont commencé à fuir.

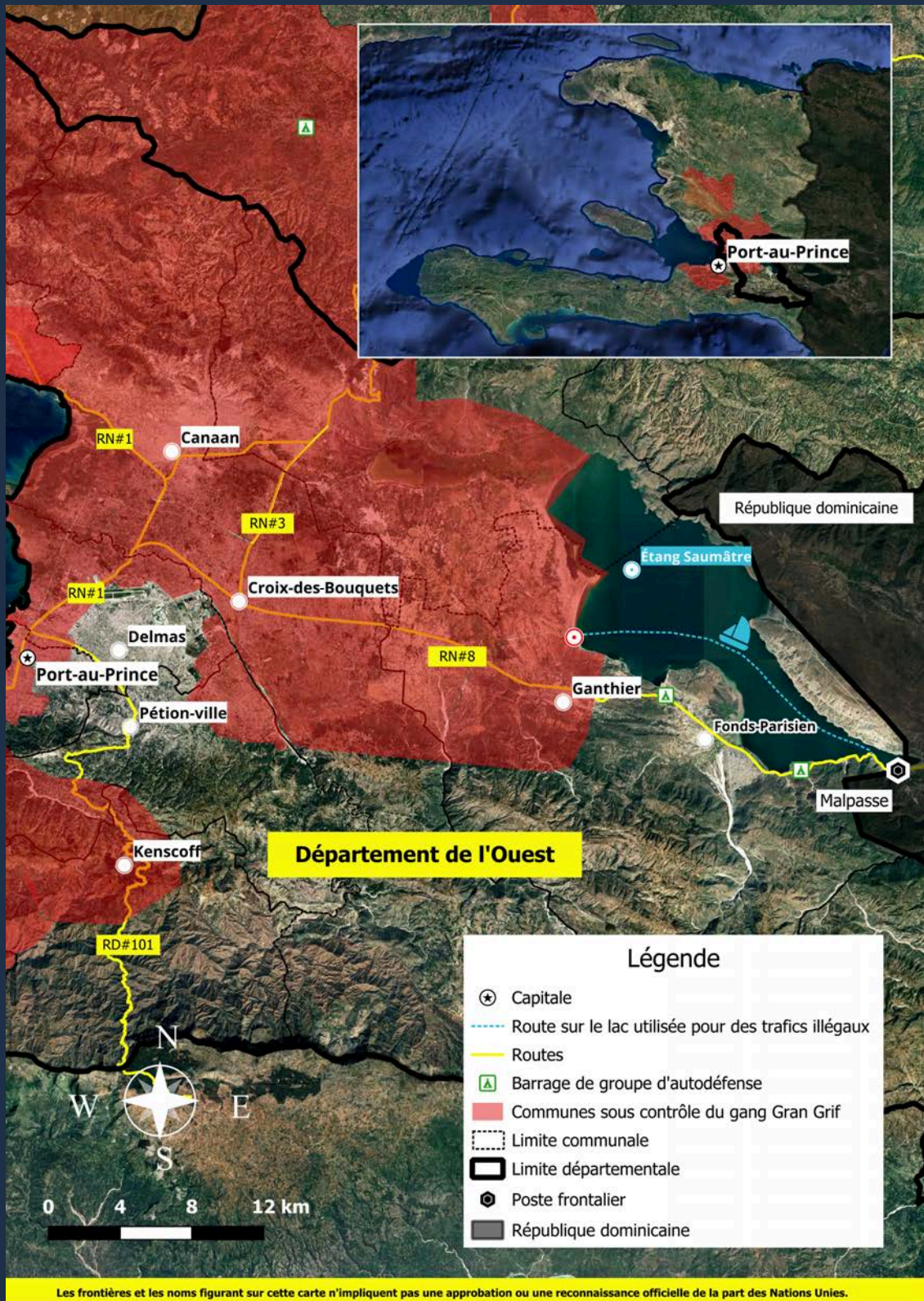
Au total, en juin 2025, plus de 147 000 personnes déplacées internes étaient recensées dans le département du Centre, soit une augmentation de plus de 118% par rapport au dernier décompte réalisé en décembre 2024²³. Malgré les contraintes d'accès liées à l'insécurité, des sections importantes des routes de la zone étant sous le contrôle des gangs, des organisations locales et internationales, appuyées par des agences des Nations Unies, ont fourni, aux populations vulnérables, une assistance humanitaire multisectorielle en alimentation, santé, abris, hygiène, éducation et protection.

²² La Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP), une entité relevant du ministère de l'Environnement, est officiellement chargée de la protection des réserves naturelles et de la biodiversité en Haïti.

²³ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (3 juin 2025). « Haiti – Information sheet on the displacement situation in Haiti – Round 10 (June 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/node/53226?close=true>

GANTHIER ET FONDS PARISIEN: (DÉPARTEMENT DE L'OUEST)

ZONES SOUS CONTRÔLE DES GANGS ET DES ROUTES DES
TRAFICS ILLICITES À GANTHIER ET FONDS-PARISIEN



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS DE GANTHIER ET FONDS PARISIEN (DÉPARTEMENT DE L'OUEST)



Phase 1 : Prise de contrôle de Ganthier par le gang *400 Mawozo* (juillet – début août 2024)

- En juillet et août 2024, le gang *400 Mawozo* attaque la ville de Ganthier, faisant 12 morts et 3 blessés. Près de 6 000 personnes fuient vers Fonds-Parisien et Fonds-Verrettes. Les forces de sécurité, en sous-effectif, ne parviennent pas à reprendre le contrôle de la ville.
- Stratégie des gangs visant à maîtriser les mouvements de marchandises illicites, notamment d'armes et de munitions, sur l'axe menant au poste frontière de Malpasse.
- En réaction, un groupe d'autodéfense à Fonds-Parisien érige un barrage à l'entrée ouest de la ville, pour prévenir les attaques.

Phase 2 : Tentative d'expansion vers Fonds-Parisien et affrontements (août 2024)

- En août 2024, le gang *400 Mawozo* tente de s'emparer de Fonds-Parisien, mais se heurte à la résistance du groupe d'autodéfense local « Brigad », appuyé par d'individus armés étrangers.
- Le 23 mai 2025, le groupe d'autodéfense attaque le poste frontalier de Malpasse et saccage les installations du POLIFRONT. Le poste frontalier serait sous le contrôle du groupe d'autodéfense, appuyé par des éléments de la police locale de Fonds-Parisien.

Depuis juillet 2024, les communes de Ganthier, notamment son centre-ville, et de Fonds-Parisien (troisième section communale), situées en périphérie de Port-au-Prince, sont confrontées à une montée significative de la violence des gangs et des groupes d'autodéfense. Selon plusieurs rapports des Nations unies²⁴, Ganthier et de Fonds-Parisien sont des points de transit des trafics transfrontaliers d'armes à feu et de munitions, en grande partie en raison de la faiblesse du contrôle douanier. Lors d'une discussion diffusée en direct sur le réseau social Tiktok, au début du mois de juin 2025, Joseph Wilson, alias « Lanmo San Jou », le chef du gang *400 Mawozo*²⁵, aurait également confirmé s'approvisionner en armes et en munitions, en passant par le lac Saumâtre, jouxtant la localité de Malpasse, ou par la Route nationale 8 reliant la frontière avec la République dominicaine à la capitale haïtienne²⁶.

PHASE 1 : ATTAQUES ET PRISE DE CONTRÔLE DE GANTHIER PAR LE GANG 400 MAWOZO

Le 21 juillet et le 4 août 2024, les membres du gang *400 Mawozo* ont attaqué Ganthier. Ces attaques ont fait au moins 12 morts (dix hommes et deux femmes) et trois blessés (hommes), et ont contraint plus de 6,000 personnes à se déplacer²⁷. Le commissariat de police a également été incendié forçant les agents de la PNH à fuir les lieux.

Depuis lors, faute d'effectifs suffisants, les forces de sécurité n'ont pas pu reprendre le contrôle de la ville. Le gang *400 Mawozo* en a profité pour installer deux points de contrôle avec « péages », sur la Route nationale 8, pour extorquer les camions et autres véhicules en provenance ou se dirigeant vers le poste frontière de Malpasse. Par ailleurs, trois autres points de contrôle ont été mis en place par ce gang, le long des axes routiers reliant Croix-des-Bouquets à Ganthier. Au centre-ville de Ganthier, toutes les entreprises, les activités économiques et les écoles continuent de fonctionner, à condition de payer les membres du gang.

²⁴ Voir, entre autres, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2023). « Haiti's criminal markets : mapping trends in firearms and drug trafficking », disponible sur https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf, et « Lettre datée du 16 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Haïti (S/2024/704) », disponible sur <https://undocs.org/fr/S/2024/704>

²⁵ Wilson Joseph, alias « Lanmo San Jou », a été identifié par les Nations Unies comme le chef du gang *400 Mawozo*, et comme étant impliqué, directement ou par l'intermédiaire des membres de son gang, dans de graves violations des droits de l'homme ainsi que dans d'autres actes criminels. En conséquence, il a été sanctionné conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies, disponible sur <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/luckson-elan>

²⁶ Karib'Info (8 mars 2025). « Haïti : Frontières livrées aux trafiquants d'armes et des millions en véhicules blindés... », disponible sur <https://www.karibinfo.com/news/haiti-frontieres-livrees-aux-trafiquants-darmes-et-des-millions-en-vehicules-blindes/?utm>

²⁷ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (3 août 2025). « Haiti – Emergency Tracking Tool 45.1 – Updates on the displacement following attacks in Ganthier (01 to 03 August 2024) », disponible sur <https://dtm.iom.int/es/node/41426>

PHASE 2 : TENTATIVE DE PRISE DE CONTRÔLE DE FONDS-PARISIEN

Après avoir pris le contrôle du centre-ville de Ganthier, le gang de *400 Mawozo* a tenté de s'emparer de Fonds-Parisien, au cours du mois d'août 2024. Toutefois, il a été arrêté par un groupe d'autodéfense, connu sous le nom de « Brigad ». Selon des sources locales, ce groupe d'auto-défense aurait reçu l'appui d'individus armés étrangers, opérant dans la zone pour sécuriser les activités d'opérateurs privés. À cet égard, en juillet et août 2024, deux confrontations auraient eu lieu entre le gang *400 Mawozo* et ces individus. Aucune victime n'a été signalée. Pour certains acteurs locaux, leur présence serait un facteur dissuasif déterminant, empêchant les membres du gang de progresser.

À l'instar de Ganthier, la tentative de prise de contrôle de Fonds-Parisien s'inscrit dans une stratégie visant à assurer un contrôle du trafic transfrontalier, motivée à la fois par des enjeux économiques et par la nécessité d'un approvisionnement sans entrave en armes et en munitions. Le contrôle effectif de l'ensemble de la zone permettrait au gang *400 Mawozo* de générer d'importants revenus grâce à l'installation de postes de « péage » jusqu'au poste frontalier, mais aussi au contrôle des marchandises traversant la frontière. Jusqu'à présent, les transporteurs, impliqués dans les trafics de marchandises illicites, compteraient sur la corruption des personnels des douanes déployés à la frontière, y compris des agents du Polifront.

La situation fragile de Malpasse s'est aggravée le 23 mai 2025, lorsque le groupe d'autodéfense a attaqué le poste frontière et saccagé les installations du Polifront. Bien que des membres de ce groupe, composé de résidents de la zone, aient affirmé avoir agi en raison des pratiques de corruption et l'entrée illégale d'armes en provenance de la République dominicaine, ils ont toutefois volé plusieurs camions, dont certains, contenant des batteries de lithium, qui venaient d'être saisis par la douane haïtienne.

D'après des sources locales, depuis cette date, le poste frontalier serait sous le contrôle des membres du groupe d'autodéfense, appuyé par des éléments de la police locale de Fonds Parisien.

RÉPONSE DES AUTORITÉS NATIONALES ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Réponses des autorités nationales

a. Réponse des forces de sécurité

Comme indiqué dans les sections précédentes, face à l'intensification de la violence dans les départements de l'Artibonite et du Centre, ainsi qu'à l'est de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la PNH, appuyée par la MMAS, a lancé plusieurs opérations pour tenter de répondre aux activités des gangs, avec des résultats mitigés. À cet égard, il est important de souligner que dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite, ce déploiement a mené temporairement à une baisse significative des abus commis par les gangs qui ont été contraints de se replier vers des zones plus reculées.

Malgré des interventions ponctuelles et des déploiements rapides dans les départements de l'Artibonite et du Centre, la police haïtienne ne parvient pas à maintenir une présence durable, ni à protéger efficacement les populations locales. Disposant de moyens opérationnels et humains réduits, la MMAS n'est pas en mesure d'appuyer les forces de sécurité pour intervenir simultanément dans la capitale et ces deux départements.

Concernant les allégations de violations des droits humains impliquant des éléments de la police dans les départements de l'Artibonite et du Centre, le SDH a transmis à l'Inspection générale de la police nationale 19 cas d'exécutions sommaires ayant causé la mort de 41 personnes, entre janvier 2024 et 30 juin 2025. À la date de publication de ce rapport, les enquêtes sur ces affaires étaient toujours en cours et aucune n'avait encore été conclue.

b. Réponse des autorités judiciaires

Dans la région du Bas Artibonite et le département du Centre

L'insécurité persistante a fortement perturbé le fonctionnement du système judiciaire dans le Bas Artibonite et le département du Centre. Dans le Bas Artibonite, le système judiciaire est quasiment à l'arrêt. Bien que les tribunaux, parquets et autres institutions judiciaires n'aient pas été directement ciblés, l'insécurité empêche les juges, greffiers et autres personnels de se rendre sur leur lieu de travail. En conséquence, les audiences sont suspendues, paralysant ainsi le fonctionnement de la justice.

De même à Mirebalais, le parquet, le tribunal de première instance et le tribunal de paix sont actuellement fermés. Le personnel judiciaire a quitté la zone, et les conditions ne permettent pas encore la reprise effective des activités judiciaires ni l'engagement de poursuites pénales. En revanche, entre la fin de l'année 2024 et juin 2025, plusieurs opérations menées par la PNH, parfois en collaboration avec la MMAS, ont abouti à plus de 60 arrestations ciblant les gangs *Kokorat San Ras*, *Gran Grif* et *Palmiste*.

Quelques arrestations d'individus soupçonnés de trafics d'armes et de munitions, ou d'avoir apporté un soutien logistique aux gangs, ont également été réalisées par la police judiciaire dans l'Artibonite et le département du Centre. Par exemple, au début du mois de mars 2025, au moins cinq personnes, dont un membre de la famille du directeur régional de la douane de Belladère, ont été arrêtées et détenues à la prison de Mirebalais pour leur présumée implication dans un trafic d'armes et de munitions et tentative de corruption d'agents de l'État, suite à l'interception au poste frontière de Belladère de conteneurs suspects contenant des armes²⁸. Avant l'attaque de cette prison, le 31 mars, ces individus avaient été transférés à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) à Port-au-Prince, à l'exception du membre de la famille du directeur régional de la Douane, qui a pu s'enfuir.

L'UDMO de Mirebalais a aussi mené deux importantes opérations contre le trafic d'armes dans la zone de Trianon (commune de Mirebalais), les 9 et 10 mars, qui ont permis la saisie de véhicules transportant plus de 20 000 cartouches, des armes de poing et plusieurs chargeurs. Les deux individus interpellés lors de cette dernière opération ont cependant été lynchés par des membres de la population.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince

Les autorités policières et judiciaires de Port-au-Prince ont réalisé quelques avancées notables dans le traitement de dossiers liés aux abus commis par les gangs dans l'Artibonite et le département du Centre. Ces affaires impliquent notamment des personnalités avec un haut profil politique ou administratif, soupçonnées d'avoir apporté un soutien aux gangs. Parmi ces personnalités figurent Prophane Victor²⁹, ancien député de Petite Rivière de l'Artibonite, et une ancienne directrice du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS). Arrêtées en janvier 2025 lors de deux opérations policières menées à Pétion-Ville, ces deux personnes ont été déférées au cabinet d'instruction. Prophane Victor est soupçonné de liens étroits avec des gangs opérant dans l'Artibonite, tandis que l'ancienne directrice du SNGRS aurait fourni un soutien financier et logistique à des chefs de gangs basés dans la capitale, notamment le gang *400 Mawozo*, également actif dans le département du Centre et à Ganthier. En juin 2025, les procédures judiciaires à l'encontre de ces personnes étaient toujours en cours.

²⁸ Gazette Haïti (9 mars 2025). « Des conteneurs suspects disparus à la douane de Belladère, le délégué départemental veut des explications », disponible sur <https://gazettehaiti.com/node/11893>

²⁹ Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume Uni, Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.

Parallèlement, le 12 mai 2025, le ministre de la Justice et de la sécurité publique a instruit le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince de procéder au gel des avoirs financiers et des biens de Prophan Victor, ainsi que de toutes les personnes sanctionnées par le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément au régime de sanctions établi par sa résolution 2653 (2022). Cette mesure inclut le blocage des comptes bancaires, l'interdiction de toute opération financière ou commerciale, et le gel de tout actif immobilier détenu par les personnes concernées.

La création de deux pôles judiciaires spécialisés, avec l'appui du HCDH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en avril 2025, constitue une avancée institutionnelle majeure, offrant une opportunité aux autorités de renforcer leur lutte contre l'impunité, en particulier contre les violations graves des droits humains et les crimes financiers. À la fin du mois de juin, le ministère de la Justice et de la sécurité publique avait lancé le recrutement des substituts du Commissaire du Gouvernement devant être affectés à ces pôles.

c. Réponse des autorités des douanes

En raison de cas de corruption et des faibles moyens des services des douanes le long de la frontière, qui facilitent les trafics d'armes et munitions vers les gangs, la Direction Générale des Douanes haïtiennes a suspendu, le 25 mars 2025, par circulaire ministérielle³⁰, l'autorisation des bureaux douaniers terrestres à la frontière haïtienne-dominicaine leur permettant de recevoir des marchandises étrangères transitant par la République dominicaine. Désormais, ces marchandises doivent impérativement entrer en Haïti par voie maritime, pour être traitées par les bureaux de douane habilités. La circulaire prévoit également la saisie de tout bien entrant en violation de cette disposition, et renforce la surveillance frontalière en coordination avec la PNH et les Forces armées d'Haïti (FAd'H). Les contrevenants s'exposent à des sanctions administratives et pénales

De plus, selon les informations du SDH, les services des douanes ont établi une liste de restrictions supplémentaires concernant l'importation d'équipements tels que les drones, les gilets pare-balles et les batteries au lithium. À cet effet, un équipement de détection spécialisé est désormais utilisé au Cap-Haïtien. Néanmoins, bien que les autorités douanières tentent de renforcer l'efficacité de leurs contrôles, la capacité opérationnelle de leurs bureaux dans certaines régions demeure très limitée en raison du manque de ressources et de l'insécurité.

³⁰Circulaire n° 001 (réf. DAJ/BM/AGD/03-25/00479)

Réponse de la communauté internationale

a. Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Embargo sur les armes

Depuis l'adoption de la résolution 2653 par le Conseil de sécurité des Nations Unies en octobre 2022, Haïti est soumis à un embargo sur les armes destiné à limiter la disponibilité d'armes et de munitions pour les gangs. Ce régime de sanctions a été successivement renouvelé et renforcé par les résolutions 2700 (octobre 2023), 2699 (octobre 2023) et 2752 (octobre 2024), qui ont également prorogé le mandat du Groupe d'experts chargé du suivi de sa mise en œuvre³¹. Cet embargo exige que tous les États Membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à Haïti, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires battant leur pavillon ou d'aéronefs immatriculés chez eux, d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Cependant, malgré cet embargo, le trafic d'armes vers Haïti reste préoccupant et continue d'alimenter la violence des gangs, entraînant de graves abus des droits humains³².

La mise en œuvre de l'embargo sur les armes se heurte en effet à des failles majeures dans le contrôle des frontières, tant du côté des pays de provenance ou de transit de ces armes que d'Haïti. Ces failles concernent notamment la capacité à détecter et intercepter les cargaisons illégales.

Toutefois, ces derniers mois, il semble qu'il y ait eu un renforcement des opérations de saisie dans la région, notamment en République dominicaine. À titre d'exemple, le 4 mars 2025, les autorités dominicaines ont intercepté au port de Río Haina, à Saint Domingue, un conteneur en transit en provenance de Miami (Floride) et destiné à Haïti. Celui-ci contenait un arsenal de 23 armes à feu – dont un fusil Barrett de calibre 50 mm, 17 fusils de calibre 7,62 mm, un fusil de calibre 9 mm, cinq pistolets Glock de calibre 9 mm et une mitraillette Uzi – ainsi qu'environ 36 000 cartouches et plusieurs chargeurs³³.

³¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolutions 2653 (2022) [S/RES/2653(2022)], [https://undocs.org/S/RES/2653\(2022\)](https://undocs.org/S/RES/2653(2022)) ; 2700 (2023) [S/RES/2700(2023)], [https://undocs.org/S/RES/2700\(2023\)](https://undocs.org/S/RES/2700(2023)) ; 2699 (2023) [S/RES/2699(2023)], [https://docs.un.org/fr/S/RES/2699\(2023\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2699(2023)) ; et 2752 (2024) [S/RES/2752(2024)], [https://undocs.org/S/RES/2752\(2024\)](https://undocs.org/S/RES/2752(2024))

³² Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) (27 mars 2025). « A/HRC/58/76 - Situation des droits humains en Haïti : rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-03/haiti-report-a-hrc-58-762603-fr.pdf>

³³ Dirección General de Aduanas (4 mars 2025). "Aduanas detecta 36.000 cápsulas de distintos calibres en Haina con destino a Haití", disponible sur <https://www.aduanas.gob.do/noticias/aduanas-detecta-36-000-capsulas-de-distintos-calibres-en-haina-con-destino-a-haiti/>

Individus sanctionnés

Le lien entre les gangs et les acteurs politiques et économiques haïtiens a été largement dénoncé³⁴. Ces acteurs jouent un rôle crucial dans le soutien aux gangs. En réponse à cette situation, le Conseil de sécurité des Nations unies a imposé un régime de sanctions, incluant des interdictions de voyager, un gel des avoirs et un embargo sur les armes, pour les individus faisant peser une menace sur la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti, et impliqués dans des activités criminelles ou soutenant les violences de gangs.

En mai 2025, sept personnes avaient été sanctionnées par les Nations Unies³⁵. De même, 35 personnes ont été unilatéralement sanctionnées par le Canada, 16 par les États-Unis, neuf par le Royaume-Uni et dix par l'Union européenne (UE)³⁶.

Toutefois, le Groupe d'experts des Nations unies sur Haïti³⁷ continue de mettre en évidence l'implication de plusieurs autres acteurs économiques influents dans le soutien logistique et financier aux gangs en Haïti. Ces individus opèrent notamment dans le département du Centre, dans des zones comme Belladère, Lascahobas, Mirebalais et Saut-d'Eau, ainsi que le long de la frontière avec la République dominicaine. Certains d'entre eux possèdent des entités commerciales telles que des stations-service, des entreprises de transport et des entrepôts, utilisées pour faciliter le trafic d'armes, le blanchiment d'argent et la logistique des gangs.

b. Poursuites judiciaires engagées dans des juridictions étrangères

En 2025, les États-Unis ont condamné plusieurs personnes pour leur soutien aux gangs haïtiens, tandis que des enquêtes judiciaires ont été ouvertes en République dominicaine contre des réseaux criminels transfrontaliers. Dans le cas des États-Unis, Germinie Joly, ancien chef du gang *400 Mawozo*, a été reconnu coupable en mai 2025 par un tribunal fédéral pour son implication dans l'enlèvement de 16 missionnaires américains et canadiens en 2021, ainsi que pour des faits de trafic d'armes et de blanchiment d'argent.

³⁴ Voir, entre autres, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2022). « Haiti's criminal markets : Mapping trends in firearms and drug trafficking », https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf, et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2024). « Lettre datée du 14 août 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti [S/2024/752] », disponible sur <https://undocs.org/fr/S/2024/752>

³⁵ United Nations Security Council, <https://main.un.org/securitycouncil/en/content/prophane-victor>

³⁶Nations Unies, Rés. 2374 du Conseil de sécurité : https://scsanctions.un.org/fr/?keywords=Haïti&_gl=1*14bp085*_ga*MzUyMTU0ODkzLjE2ODAxMTM4NDc.*_ga_TK9BQL5X7Z*MTcyOTA4MjkzMCA45Ny4xLjE3MjkwODMwMzMUMC4wLjA ; Gouvernement du Canada - Règlement sur les mesures économiques spéciales visant Haïti : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteComplet.html>; U.S. Office of Foreign Assets Control : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>; UK Financial sanctions, Haïti : <https://www.gov.uk/government/publications/financial-sanctions-haiti> ; et EU Sanctions Map, <https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16?search=%7B%22value%22:%22%22%22searchType%22:%22%7B%7D%7D>

³⁷ Groupe d'experts sur Haïti (2024). « Rapport du Groupe d'experts sur Haïti établi en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité, Doc. S/2024/374 », disponible sur <https://undocs.org/fr/S/2024/374>

Il avait déjà été condamné en juin 2024 à 35 ans de prison aux États-Unis pour trafic d'armes et blanchiment d'argent, orchestrés depuis sa prison en Haïti. Par ailleurs, en octobre 2024, le ministère public de la République dominicaine a interpellé un colonel et neuf officiers soupçonnés d'appartenir à un réseau criminel qui aurait détourné des armes et des munitions, apparemment destinées à être vendues illégalement en Haïti³⁸.

³⁸ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (4 février 2025). « Lettre du Secrétaire général adressée au président du Conseil de sécurité (Document S/2025/85) », disponible sur : https://digitallibrary.un.org/record/4075292/files/S_2025_85-FR.pdf

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE VÉRIFICATION DES INFORMATIONS

- 1 Le Service des droits de l'homme (SDH) a recueilli des informations auprès de sources primaires, secondaires et tertiaires jugées crédibles et fiables, conformément à la méthodologie du HCDH pour le monitoring des droits de l'homme. Le rapport repose principalement sur des entretiens avec des victimes, des témoins, des membres de la société civile, ainsi que d'autres sources disposant d'informations directes ou indirectes sur les incidents documentés.
- 2 Chaque source – qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire – a été évaluée en fonction de sa fiabilité, de sa capacité à collecter des informations dans un tel contexte, et de la crédibilité des données fournies. Toutes les informations ont été analysées selon les principes du HCDH : crédibilité, fiabilité, précision et corroboration, afin d'assurer une documentation rigoureuse, impartiale et méthodique des violations alléguées.
- 3 En raison du contexte sécuritaire, certains entretiens ont été menés à distance, principalement par téléphone, avec des mesures garantissant la confidentialité des échanges. Le principe de « ne pas nuire » a guidé l'ensemble des interactions avec les sources, afin d'éviter tout risque d'impact négatif sur les personnes ou les organisations impliquées.
- 4 L'équipe a également utilisé des sources ouvertes, ainsi que des documents officiels, décisions judiciaires, publications d'organisations non-gouvernementales et autres documents pertinents. Toutes ces informations ont été minutieusement vérifiées et recoupées avec des sources considérées comme crédibles et fiables.